

170

CR3

Centrale à cycle combiné du Suroît

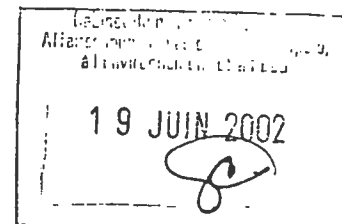
Beauharnois

AUD 6211-03-064

**Projet de centrale à
cycle combiné du Suroît
à Beauharnois**

Août 2002

Trois-Rivières, le 17 juin 2002



Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois

Monsieur le Ministre,

Hydro-Québec désire construire une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel, à Beauharnois. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et réclame la tenue d'une audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le RNCREQ est fortement préoccupé par le gigantesque impact de ce projet pour le Québec (impact environnemental, politique, social, économique et voire même culturel). Voici les principaux motifs à l'appui de notre demande :

1. Conformité du projet avec la plate-forme énergie du RNCREQ

Ce projet d'Hydro-Québec s'inscrit en totale opposition par rapport aux deux principes centraux de la plate-forme énergie du RNCREQ. Ces principes sont les suivants :

- A. Il apparaît évident pour les CRE que le meilleur comportement en terme de développement durable consiste d'abord à économiser l'énergie sous toutes ses formes. Une énergie économisée est une énergie non extraite et sans impact.**

Or, le projet de centrale thermique du Suroît vise l'accroissement de la production d'énergie alors qu'il n'y a toujours aucune initiative visant l'amélioration significative de l'efficacité énergétique au Québec.

- B. Pour satisfaire nos besoins, nous devons encourager la substitution de nos sources d'énergie actuelles en faveur des formes propres et**

renouvelables. Cela implique un choix de source énergétique basé sur la caractérisation des filières, et qu'à des coûts socioéconomiques comparables, les énergies propres (efficacité énergétique, solaire, éolienne) soient favorisées au détriment des sources polluantes et non renouvelables.

Or, le gaz naturel n'est pas une source d'énergie propre ni renouvelable. Il s'agit d'une ressource épuisable dont la combustion provoque des émissions atmosphériques polluantes.

Mais il y a pire. Le cas de la centrale du Suroît va bien au-delà du simple choix de filière en posant la question de leurs interactions. Le fait de brûler du gaz pour produire de l'électricité qui servira par la suite principalement au chauffage **est une aberration en soi. Les pertes d'efficacité qui en découlent sont énormes** (entre 30 et 40 % selon certaines sources) et contraires à toute logique énergétique.

2. Portée du projet sur les enjeux atmosphériques.

L'impact qu'aura cette centrale sur la pollution atmosphérique est indéniable et a été largement soulevé jusqu'ici (notamment son effet sur l'augmentation de la contribution du Québec en terme d'émissions de gaz à effet de serre (2,8 % d'augmentation)).

3. Enseignement du projet sur la gestion de l'énergie au Québec.

Encore aujourd'hui, malgré le débat sur l'énergie, malgré la politique énergétique, malgré la Régie de l'énergie, ce projet n'a fait l'objet d'aucun débat préalable, d'aucune justification publique (même économique) et ne s'inscrit dans aucune vision d'ensemble.

Qui plus est, le projet de centrale thermique pousse les barrières de la gestion improvisée encore plus loin :

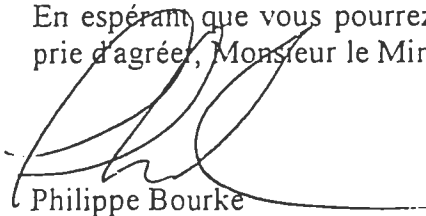
- ♦ Jamais la production thermique n'a été envisagée avec sérieux dans les derniers plans stratégiques d'Hydro-Québec, les seuls instruments de planification sur lesquels la population a droit de regard et qui nécessitent l'approbation des élus à l'Assemblée nationale : *«Par ailleurs, après avoir analysé à fond les occasions d'affaires dans le secteur, Hydro-Québec ne prévoit pas d'investissements en production thermique au Québec au cours des cinq prochaines années, à moins de déficits importants et récurrents d'hydraulicité sur la période. À plus long terme, sur l'horizon 2015 par exemple, le gaz naturel pourrait toutefois être appelé à jouer un rôle dans la nouvelle production d'électricité au Québec»*. Plan stratégique 2000-2004, p.48.
- ♦ La politique énergétique du Québec est particulièrement prudente en ce qui concerne la production d'électricité par des turbines à gaz. Elle précise aussi que

des analyses préalables (telle la caractérisation des filières) devront être menées avant d'opter pour ce genre de projet : *«Les centrales de turbines à gaz à cycle combiné utilisant le gaz naturel et la cogénération au gaz naturel seront analysées par la Régie de l'énergie, lors de l'approbation du plan de ressources d'Hydro-Québec, qui aura alors à en évaluer les avantages et inconvénients respectifs. L'exercice préalable de caractérisation des filières devrait avoir déjà donné des indications importantes, à cet égard. Pour le gouvernement, plusieurs éléments doivent être pris en compte avec soin, lors de l'analyse de ce type de filières. Des réponses satisfaisantes devront être apportées aux préoccupations environnementales»*. Politique énergétique, p. 47.

- ♦ Le développement de la production thermique d'électricité par des turbines à gaz modifie complètement l'image de marque du Québec et d'Hydro-Québec en matière d'énergie (énergie renouvelable) ;
- ♦ Le projet du Suroît fait subitement exploser la limite de rentabilité fixée jusqu'ici par Hydro-Québec pour ses projets. Hydro-Québec insiste depuis quelques années sur le fait que ses projets ne sont acceptables que si le prix de l'énergie produite ne dépasse pas 3 ¢/kWh. Or, on rappelle que pour la centrale thermique, on estime le coût entre 5 et 6 ¢/kWh. Cela confirme que ce plafond n'est qu'une stratégie pour écarter les discussions sur les différentes filières (l'efficacité énergétique notamment) et sur les variantes des projets, moins rentables mais moins dommageables pour l'environnement.

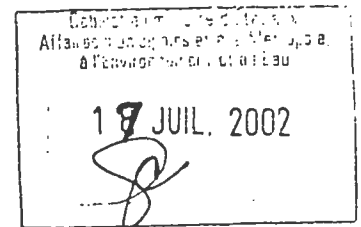
Pour tous ces motifs, le RNCREQ considère qu'il est essentiel que le BAPE tienne une audience publique sur ce projet.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe Bourke
Directeur général

Pour
Guy Lessard
Président du RNCREQ



Le 2 juillet 2002

Objet : Centrale thermique de Beauharnois

Je demande le dépôt d'une audience publique pour le projet de la centrale thermique au gaz naturel de Beauharnois/Melocheville.

Mes raisons sont nombreuses, mais j'essaierai de me concentrer sur les plus importantes à mes yeux. Premièrement, j'ai un fils de quatre ans atteint d'asthme chronique et je suis certain que les rejets de gaz carbonique, malgré l'efficacité des systèmes de filtration vantés par Hydro-Québec, nuiront beaucoup à sa respiration. En particulier durant les canicule d'été lorsqu'il n'y a aucun vent. De plus, nous serons directement dans la ligne des cheminées lorsque les vents souffleront dans notre direction (sud-est).

La garderie Bobino de Melocheville, nouvellement construite et où j'envoie mon fils, est située à environ un kilomètre de la centrale d'Hydro-Québec qui est, elle-même, située très près de la centrale thermique projetée. Une centrale qui va brûler suffisamment de gaz naturel pour produire 2,8% des gaz à effet de serre du Québec, amènera certainement une pollution sous forme de « smog ».

Je me limiterai dans ma critique à ces quelques points et j'espère sincèrement que M. le ministre réévaluera ce projet en mettant l'accent plus sur le niveau écologique (émission de gaz à effet de serre, pollution et « smog ») versus économique (vente d'électricité au États-Unis) et fera entendre raison à Hydro-Québec dont la politique énergétique était, jusqu'aux dernières nouvelles, l'hydroélectricité.

Érick Gentile
Melocheville

De:

Envoyé: 2 juillet, 2002 11:47

À: cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Objet: Demande d'audiences publiques, centrale au gaz naturel de Beauharnois

Beauharnois, 2 juillet 2002

Monsieur André Boisclair,
Ministre de l'Environnement,
B.P. 01
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES,
CENTRALE AU GAZ NATUREL DE BEAUHARNOIS**

Monsieur le Ministre,

Suite aux séances d'information organisées par Hydro-Québec et le BAPE, les informations véhiculées concernant les conséquences de l'implantation d'une centrale au gaz naturel à Beauharnois m'inquiètent beaucoup.

En tant que citoyenne de Beauharnois, il m'apparaît primordial d'être informée des objectifs ainsi que des conséquences réels d'une telle centrale, surtout en ce qui concerne la qualité de l'environnement dans lequel je vis. Les tentatives d'information faites à ce jour démontrent plutôt qu'Hydro-Québec n'est pas en mesure de rassurer la population régionale, en étant incapable de l'informer des réelles conséquences de son projet.

C'est pour cela que je vous demande de tenir des audiences publiques concernant l'implantation de la centrale au gaz naturel de Beauharnois, afin que tous les intervenants, tant des organismes gouvernementaux que des groupes environnementaux, puissent faire valoir leur point de vue. C'est le seul moyen de permettre à la population d'être au parfum des réels enjeux d'un tel projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Julie Martineau.

Beauharnois (Québec)

BEAUHARNOIS



Ville de Beauharnois

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec)
J6N 1Y1
Tél.: (450) 429-3546
Télécopieur: (450) 429-6663

Le 9 juillet 2002

Madame Monique Millaire
Bureau d'audiences publiques
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet: Centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois
PR6.1 # 6211-03-064

Madame,

Il nous fait plaisir de vous transmettre la résolution adoptée par les membres du Conseil municipal de la Ville de Beauharnois, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet dernier, à savoir:

☐ 2002-190 Demande au BAPE concernant la construction d'une
Centrale thermique par Hydro Québec

Nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général


Jean Beaulieu

hb

pièce jointe



Ville de Beauharnois

Extrait du livre des délibérations de la huitième séance du Conseil municipal, tenue en 2002, juillet le 2, au Centre Multifonctionnel, sis au 222, rue Principale, Secteur Melocheville, Beauharnois, conformément aux dispositions de la Loi sur les Cités et Villes, à laquelle sont présents, les membres du Conseil, Mario Tanguay, Daniel Gervais, Sylvie Guérin, Jean Venne, Bernard Legault, Alain Groulx, sous la présidence de son honneur le maire Daniel Charlebois, formant la totalité des membres.

À cette séance, Monsieur Jean Beaulieu agit à titre de greffier.

~~~~~

numéro 2002-190: Demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la construction d'une Centrale thermique par Hydro Québec

Attendu le projet de la compagnie Hydro Québec, de construire une Centrale thermique au gaz naturel;

Attendu que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) peut tenir des audiences publiques sur ce projet;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Beauharnois de demander des audiences publiques afin que les citoyens obtiennent réponse à leurs questions;

Il est proposé par Monsieur Bernard Legault  
Appuyé par Madame Sylvie Guérin et  
il est résolu:

- Que la Ville de Beauharnois demande à ce que des audiences publiques soient tenues afin de répondre aux questions des citoyens en matière de santé et d'environnement.

Adoptée unanimement.

VRAI EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

Date:        /        /

  
Greffier de la ville



Québec, le 17 juillet 2002

Monsieur Jean Beaulieu  
Directeur général  
Ville de Beauharnois  
660, rue Ellice, bureau 100  
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

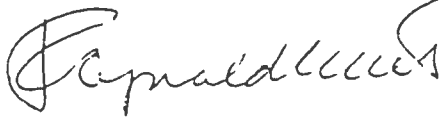
Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'audience, en date du 9 juillet 2002, auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la construction d'une centrale thermique par Hydro-Québec.

Nous tenons à vous informer qu'une telle demande doit être acheminée au ministre de l'Environnement avant la fin de la période d'information et de consultation publiques, soit le 19 juillet 2002 dans le dossier de la *Centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois*.

Considérant le peu de temps avant la date limite de la période d'information et de consultation publiques nous transmettons votre demande à M. André Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement.

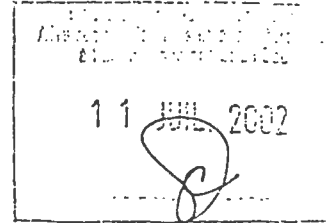
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Raynald Martel  
Secrétaire et directeur général de l'administration

c.c. M. André Boisclair

Saint-Léon de Standon le 9 juillet 2002



Monsieur André Boisclair,  
Ministre d'état à l'environnement et à l'eau,  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage,  
675, boul. René Lévesque Est,  
Québec (Québec),  
G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Le 4 juin dernier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendait accessible à la population l'étude d'impact du projet de Centrale thermique à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois. L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) tient à vous signifier son inquiétude et ses préoccupations vis-à-vis de ce projet. L'AQLPA demande donc par la présente, la tenue d'une audience publique organisée par le BAPE.

Ce projet de centrale thermique inquiète grandement l'AQLPA. Les impacts environnementaux en ce qui a trait à l'atmosphère sont sérieux, augmentation de 2,8 % des gaz à effet de serre produits au Québec, augmentation de la charge de particules respirables et augmentation des émissions d'oxydes d'azote ainsi que des émissions de monoxyde de carbone et de composées organiques volatils pour ne nommer que ceux-ci.

Nous sommes aussi très préoccupés par la possibilité d'assister à la naissance d'une filière thermique au Québec avec toutes les conséquences prévisibles qu'on peut y rattacher. Par exemple l'énergie qui pourrait être produite par cette seule centrale thermique correspondrait à peu près au tiers du potentiel restant d'économie d'énergie reconnue comme rentable par Hydro-Québec. Ceci nous apparaît en contradiction évidente avec les principes de développement durable et avec les conclusions du Débat public sur l'énergie que le gouvernement du Québec avait fait siennes. La construction de cette centrale thermique et le développement de la filière thermique défavoriserait à coup sûr le développement des filières propres comme le solaire, l'éolien et l'efficacité énergétique.

...2



Il nous apparaît tout à fait inacceptable qu'Hydro-Québec consente à payer deux fois plus cher l'énergie polluante de cette centrale thermique que ce qu'elle avait établi comme seuil de rentabilité. Hydro-Québec reconnaissait encore dernièrement que seuls des projets dont le coût de l'énergie ne dépassent pas 0,03 \$/kwh sont acceptables pourtant les estimations de coûts pour cette centrale thermique avoisinent les 0,05 \$ ou 0,06 \$/kwh.

Ces quelques considérations nous apparaissent suffisamment sérieuses pour vous demander la tenue d'une audience publique organisée par le BAPE.

Veuillez recevoir, Monsieur Boisclair, l'expression de nos salutations distinguées.



André Bélisle,  
président.

AB/lc

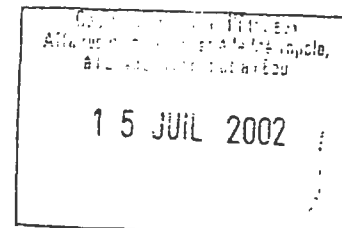


HÉRITAGE  
ST-BERNARD Inc.

Corporation sans but lucratif ayant pour objectifs de promouvoir  
la protection et la conservation de sites naturels

C.P. 47036  
Châteauguay (Québec) J6K 5B7

Châteauguay  
Le 10 juillet 2002



Monsieur André Boisclair  
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales,  
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et leader du gouvernement  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet: Demande d'audiences publiques relative au projet de centrale thermique à cycle  
combiné du Suroît**

Monsieur le ministre,

Héritage Saint-Bernard, organisme qui compte plus de 200 membres, est une corporation à but non lucratif dont le siège social est situé à Châteauguay, à une vingtaine de kilomètres à l'est de la centrale projetée; son mandat est d'assurer la gestion, la protection, la conservation de la faune et de la flore qui se trouvent sur les territoires du ruisseau Saint-Jean et le refuge faunique Marguerite-d'Youville, tout en développant des infrastructures récréatives de plein air légères et limitées, qui sont accessibles à la population locale et régionale. Elle a été choisie par la Fondation de la Faune du Québec, avec l'accord des Sœurs Grises de Montréal et des partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour assurer la gestion de ces deux territoires.

Nous voulons, par la présente, vous demander de tenir des audiences publiques à propos du projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît, les réponses à nos questions fournies par Hydro-Québec et par l'étude d'impact à propos de ce projet n'ayant pas été satisfaisantes, lors des deux séances d'information auxquelles nous avons assisté, dont celle du 18 juin organisée par le BAPE, dans le secteur Melocheville de Beauharnois.

Nos raisons pour demander de telles audiences sont, plus spécifiquement, les suivantes: même si l'étude d'impact soutient que "les contaminants classiques (NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub> et CO) rejetés par la centrale projetée n'engendreront aucun effet significatif sur

la santé humaine, et ce, même pour les personnes les plus vulnérables."<sup>1</sup>, vous nous permettrez d'en douter, car cette conclusion ne tient aucunement compte de l'effet engendré par l'accumulation des polluants atmosphériques tels les NO<sub>x</sub> qui, combinée au réchauffement climatique, est à la base des conséquences négatives importantes du smog pour la santé publique.

Hydro-Québec a expliqué, lors des deux séances d'information auxquelles nous avons assisté, que les retombées en termes de NO<sub>x</sub> et de SO<sub>2</sub> ne dépasseront pas quelques kilomètres; comment peut-on accepter de telles explications alors que déjà "[...] à cause des vents dominants qui transportent les polluants d'ouest en est, environ "50% des dépôts acides qui échoient sur le Québec proviennent de l'Ontario et du Midwest américain. Dans le cas du smog, ce pourcentage atteint 60% [...]"<sup>2</sup>

De plus, le fait que ce seul projet ferait augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de tout le Québec de près de 3%, sans compter la porte ouverte à d'autres projets du même type est, pour nous, carrément inacceptable, alors que l'urgence pour répondre aux besoins des Québécois est loin d'avoir été démontrée et que le Québec dispose en abondance d'autres sources d'énergie qui, elles, sont renouvelables et beaucoup moins dommageables pour l'environnement; le Canada ne s'est-il pas engagé, en signant le Protocole de Kyoto, à réduire d'ici 2010 ses émissions de GES de 6% sous les niveaux de 1990 et l'Assemblée nationale du Québec n'a-t-elle pas lancé un appel au gouvernement du Canada afin qu'il ratifie le Protocole de Kyoto dans les meilleurs délais? Le Québec et Hydro-Québec ont, par ailleurs, toujours cherché jusqu'à date à se présenter comme des modèles parmi les gouvernements et les corporations qui travaillent à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Quand on connaît les conséquences importantes, et les milieux humides seront particulièrement à risque, entraînées par les changements climatiques présents et à venir aux niveaux du Québec, du Canada et de toute la planète, il est difficile d'accepter, en tenant compte du contexte québécois, qu'une entreprise publique comme Hydro-Québec laisse croire le contraire en faisant la promotion d'un projet comme celui de la centrale du Suroît, car cela envoie un très mauvais signal à l'ensemble des entreprises et de la population. Nous croyons, pour notre part, que la santé publique et la protection de l'environnement doivent avoir priorité sur les "exigences du marché à court et moyen terme" et que le Québec a la possibilité et le devoir de jouer un rôle de leader sur ce plan.<sup>3</sup>

Nous espérons que vous recevrez favorablement notre demande et nous vous prions, Monsieur le ministre, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Boileau  
Vice-président  
Héritage St-Bernard

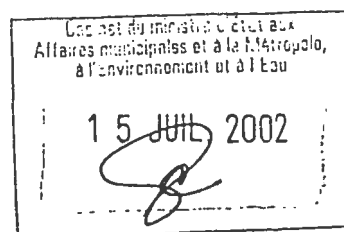
c.c. Médias locaux  
M. André Harvey, président du BAPE

---

<sup>1</sup> Hydro-Québec Production, Centrale à cycle combiné du Suroît, Résumé de l'étude d'impact, p. 23

<sup>2</sup> Francoeur, Louis-Gilles, Pollution transfrontalière - Les pluies acides font partie de l'agenda officieux, Le Devoir, 00/02/18, p. A3

<sup>3</sup> Hydro-Québec Production, Centrale à cycle combiné du Suroît, Résumé de l'étude d'impact, p. 8, 2<sup>e</sup> colonne



Le 10 juillet 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux affaires Municipales et à la Métropole  
À l'Environnement et à l'Eau et Leader du gouvernement  
675, boul. René Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Sujet : Projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois**

Monsieur Boisclair

La municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois s'adresse à vous pour présenter une demande d'audience publique concernant le sujet en titre afin de faire valoir ses attentes et ses préoccupations face au projet. S'il y avait un autre moyen de faire valoir notre opinion, nous le ferions avec plaisir.

La municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois est située à quelques kilomètres au sud-ouest du site proposé de la centrale à cycle combine du Suroît à Beauharnois et fait partie de la MRC de Beauharnois Salaberry. La route 236 traverse la municipalité d'est en ouest, la limite municipale touche le canal de Beauharnois, une partie du territoire agricole municipal a servi à la construction du canal Beauharnois et aux bassins le jouxtant. Plusieurs agriculteurs locaux louent des parcelles en culture sur ces bassins et un site aménagé par Canard Illimité se trouve sur un bassin du canal dans la municipalité.

Nous désirons, au départ, exprimer que nous n'avons pas l'intention de nous opposer au projet présenté, nous croyons Hydro-Québec de bonne foi et croyons que c'est eux à justifier leur projet auprès de vous. Le site est sans doute optimal vu la proximité de la conduite de gaz de T.C.P., au bord du canal Beauharnois près du poste Léry, le site ayant déjà été identifié lors de l'étude du premier projet de contrôle intérimaire voilà plus de dix ans.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'inconvénients et qu'il ne peut y avoir de bonification.

Notre première inquiétude concerne le camionnage lourd général durant la construction. Hydro-Québec anticipe 200 camions par jour durant six mois et en plus 10 bétonnières à l'heure durant

trois mois omettant de prévoir le maximum et le minimum de l'achalandage. Le trajet prévu pour ce trafic est la route 236 qui traverse la municipalité. Dans le communiqué du BAPE du 4 juin 2002, on mentionne que les travaux débuteraient en 2004 tandis que le calendrier de réalisation mentionne 2003 pour les routes d'accès et de préparation du site. La municipalité est actuellement en attente de l'approbation budgétaire de son projet d'assainissement des eaux usées auprès d'Infrastructure Québec et ne veut d'aucune façon compromettre son projet ou retarder les travaux prévus en 2003 à cause d'Hydro Québec. Également le MTQ n'a pas accepté notre désir de régler en 2001 le rang du Dix à la circulation restreinte au motif qu'il avait construit un pont neuf à l'extrémité sud à Howick et ne voulant prendre en charge l'entretien de ce chemin reliant la route 236 et la route 138 comme il le font à Beauharnois le chemin de la Beauce, route 205 et à St-Louis-de-Gonzague pour le Rang du 40.

Considérant les nombreux inconvénients de subiraient les citoyens riverains de ces routes, nous désirons que le trafic lourd emprunte le chemin d'accès d'Hydro Québec longeant le canal Beauharnois et s'il y avait du camionnage sur la route 138, il faudrait passer par le rang du 40 vers la route 236

N.B. On donne trois millions à Melocheville en guise de compensations pour les inconvénients causés mais le trafic ne passera pas là.

En ce qui concerne la terre de déblais, celle-ci devrait demeurer disponible aux citoyens de la MRC de Beauharnois Salaberry et cela pourrait enlever le besoin d'agrandir le site d'implantation. Notez également que la MRC de Beauharnois-Salaberry est à la recherche de terre pour réaménager l'ancien site d'enfouissement sanitaire.

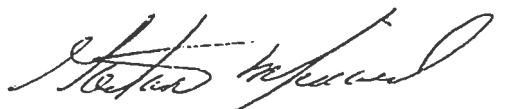
Nous ne sommes pas d'accord également avec la prétention d'Hydro-Québec que l'impact économique du fond d'investissement est très élevé. Aussi il n'y a aucune retombée environnementale.

Le projet d'Hydro-Québec est probablement à la pointe technologique pour la diminution des contaminants et des gaz cependant on prévoit émettre près de 2.5 mt de CO<sub>2</sub> par an. Hydro-Québec veut intégrer les objectifs du développement durable soit intégrité environnementale, amélioration équité sociale, amélioration efficacité économique. Elle veut appliquer les principes du développement durable avec l'utilisation rationnelle et conservation des ressources et supporter humainement et financièrement des projets issus du milieu de vie en vue de compenser les impacts. La municipalité avait transmis une correspondance en novembre 2002 demandant à Hydro-Québec de porter une attention en vue de récupérer une partie de la chaleur rejetée dans l'eau de refroidissement, 30% de la chaleur générée par combustion 100T/heure de gaz naturel, c'est une quantité importante.

Aussi Hydro-Québec qui est une société d'État devrait être un modèle concernant les mesures de compensation. Ces mesures devraient être pro-actives.

Nous croyons que Hydro-Québec devrait participer à l'objectif de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, qui est de valoriser 65% des matières résiduelles récupérables. L'estimation des déchets organiques est de 40% en poids des poubelles ménagères. Ces déchets peuvent être compostés ou produire du bio-gaz. Nous croyons qu'Hydro-Québec devrait participer et encourager un projet de construction d'une plate-forme de compostage ayant une meilleure efficacité du fait que des conduites de rejet d'eau de refroidissement pourraient, en circulant sous le plancher, accélérer le mûrissement du compost. Une unité de biométhanisation peut également traiter des déchets plus humides, déchets ménagers, de restauration agricole et d'élevage, de fosse septique, de station d'épuration. Le méthane est récupérable comme combustible et le résidu comme engrais. Cela serait de vraies mesures de compensation et de vraies retombées économiques régionales et nationales.

L'avenir il faut y voir et le bâtir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaétan Ménard', with a stylized flourish at the end.

Gaétan Ménard  
Maire





## Cyberbulletin

---

Dépotoir fermé [9 juillet 2002]

**Sept-Îles - La Ville doit fermer son site d'enfouissement sanitaire.**

Le site d'enfouissement actuel est saturé. La Ville devra en ouvrir un nouveau d'ici le printemps. Les travaux visent à doubler la superficie de l'actuel site qui est utilisé depuis 1982. Le nouveau dépotoir aura une durée de vie de 20 ans. Les utilisateurs du site devront contribuer à payer la note.

Le projet est évalué à quatre millions \$. Le projet sera financé par la Ville et par Hydro-Québec via le programme de mise en valeur intégré de l'environnement.

<http://www.inforoutemunicipale.qc.ca/cyberbulletin/index.asp?6041>

Copyright © 1997-2002 - Inforoutemunicipale.qc.ca - Tous droits réservés

# Hydro-Québec au cœur de la communauté

## Mise en valeur de l'environnement

Hydro-Québec a poursuivi en 1998 son programme de mise en valeur de l'environnement qui couvre également l'appui au développement régional et aux communautés autochtones. Les crédits accordés s'appliquent au moment de la construction de nouvelles installations de production ou de transport d'électricité.

Sommaire des initiatives et des crédits de mise en valeur de l'environnement en milliers de dollars

| Type d'initiatives                                               | Nombre d'initiatives | Crédit d'Hydro-Québec (\$) | Financement complémentaire (\$) | Coût total des travaux (\$) |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Accessibilité à des sites naturels                               | 1                    | 45                         | 0                               | 45                          |
| Amélioration de la qualité de l'eau potable                      | 1                    | 1 500                      | 3 546                           | 5 046                       |
| Aménagement paysager de parcs                                    | 6                    | 432,6                      | 179,1                           | 611,7                       |
| Création d'espaces verts                                         | 3                    | 340                        | 12,9                            | 352,9                       |
| Initiation et sensibilisation à l'environnement                  | 2                    | 80                         | 0                               | 80                          |
| Aménagement paysager de bâtiments et d'infrastructures publiques | 4                    | 165,8                      | 40                              | 205,8                       |
| Récupération et recyclage des ressources utilisées               | 2                    | 759,5                      | 2 322,3                         | 3 081,8                     |
| Remise en valeur d'une ressource naturelle                       | 2                    | 147                        | 0                               | 147                         |
| Restauration et mise en valeur du patrimoine                     | 9                    | 1 711,4                    | 396,3                           | 2 107,7                     |
| Stabilisation des berges                                         | 2                    | 185,3                      | 3,2                             | 188,5                       |
| Développement régional                                           | 4                    | 2 399,2                    | 5                               | 2 404,2                     |
| Équipements collectifs                                           | 1                    | 200                        | 0                               | 200                         |
| Équipements récréatifs linéaires                                 | 2                    | 626,4                      | 25                              | 651,4                       |
| <b>Total des interventions en 1998</b>                           | <b>39</b>            | <b>8 592,2</b>             | <b>6 529,8</b>                  | <b>15 122</b>               |
| <b>Total des interventions depuis 1985</b>                       | <b>745</b>           | <b>62 857,4</b>            | <b>43 166,7</b>                 | <b>106 024,1</b>            |

Source : Hydro-Québec.

Note : Ces montants ne comprennent pas les sommes consacrées aux communautés autochtones.

Municipalité St-Etienne-de-Beauharnois

**Copie de résolution no. 02-104**

Extrait du procès verbal de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2002 à laquelle étaient présents : M. Roger Normandeau, M. Jocelyn Montpetit, M. Michel Myre, M. Louis Pouliot, M. Guy Gendron sous la présidence de M. Gaétan Ménard, Maire formant quorum.

M. Jean Louis Bourcier est absent à cette séance

Mme Ginette Prud'Homme, Secrétaire Trésorière est présente à cette séance.

Proposé par : M. Roger Normandeau

Appuyé par : M. Louis Pouliot

Et résolu unanimement

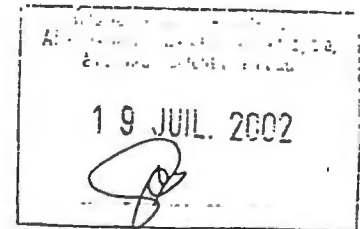
Qu'une lettre soit envoyée à M. André Boisclair, Ministre d'État aux affaires municipales et de la Métropole, à l'environnement et à l'eau concernant nos demandes sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro Québec à Beauharnois.



Comité ZIP du Haut Saint-Laurent  
125, rue Saint-Laurent, 2<sup>e</sup> étage, Québec, Qc G1R 5V7  
Tél. (418) 371-2202  
Fax (418) 371-7500  
Courriel: zip@hautsaintlaurent.qc.ca

*Le Saint-Laurent, un fleuve qui nous tient à coeur!*

Salaberry-de-Valleyfield, le 12 juillet 2002



Monsieur André Boisclair  
Cabinet du ministre d'État  
aux Affaires municipales, à l'Environnement et à l'eau  
et leader du gouvernement  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675 Boul. René-Lévesque Est  
Québec, Qc G1R 5V7

OBJET : Demande d'audiences publiques - Projet de centrale à cycle combiné du Suroît

Monsieur le Ministre,

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif dont le mandat, selon l'entente Saint Laurent Vision 2000, est la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent en concertation avec le milieu. Notre territoire s'étend de la frontière ontarienne (les eaux et les rives du lac Saint-François) jusqu'au pont Mercier (les rives sud et ouest et les eaux du lac Saint-Louis), incluant le canal de Soulanges et le canal de Beauharnois.

Dans le cadre du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) "Entre 2 lacs", territoire où se situera la centrale à cycle combiné du Suroît, nous avons des fiches techniques dont les problématiques sont directement concernées par les travaux.

Lors de la consultation publique de novembre 1998, les gens du milieu ont signifié qu'il fallait assurer un statut de protection à certains milieux humides dans ce secteur car ils sont de plus en plus rares. Parmi ces milieux, citons celui près du pont Conrail sur la rive sud du canal de Beauharnois, qui sera touché par la construction de la centrale.

Les espèces menacées ou vulnérables sont également une des préoccupations retenues lors de la consultation publique. Les gens désirent que **les espèces menacées soient mieux recensées sur le territoire**. Il y a déjà eu confirmation de nidification du Petit Blongios dans le secteur prévu pour la construction de la centrale et l'étude d'impact n'en tient pas compte. Nous nous questionnons sur les raisons qui incitent le promoteur à ne pas tenir compte d'un habitat potentiel pour une espèce susceptible d'être menacée dans son étude d'impact. Rappelons que le sud du Québec est une région où l'on retrouve des espèces menacées et vulnérables que la Société de la Faune et des Parc du Québec a inclus sur la *«Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables»* et que l'étude d'impact ne s'en préoccupe guère, comme par exemple la population de Rainette faux-grillon, la Couleuvre brune et le Petit Blongios.

De plus, parmi les priorités retenues, le tourisme écologique apparaît comme une priorité avec la mise en valeur du Parc régional du canal de Beauharnois, qui attire de plus en plus de personnes d'année en année. Cette mise en valeur passe par la construction de pistes cyclables le long du canal de Beauharnois, qui seront reliées avec la piste du canal de Soulanges dès 2003, où cyclistes et randonneurs auront la chance d'admirer le paysage, la faune et la flore locale. Nous nous demandons quel impact aura le passage de la piste cyclable devant la centrale thermique avec le niveau sonore auxquels les gens seront soumis et sur l'aspect visuel qu'auront les randonneurs circulant du côté nord du canal.

Nous avons analysé l'étude d'impact qui fut rendue disponible le 4 juin dernier. À la lumière de cette étude, et en plus des impacts sur les priorités de notre consultation publique, plusieurs questions demeurent sans réponse :

- Aucune donnée n'existe sur les **concentrations de mercure (Hg) du sol** qui sera excavé. Quand on sait que la rivière Saint-Louis, contaminée depuis près d'un demi-siècle, a été draguée dans les années 1970 et que les sédiments ont été déposés dans le secteur prévu pour la construction, il y a de quoi s'inquiéter ;
- Pourquoi le **plan d'urgence** de la centrale n'est-il pas comparable aux plans d'urgence des entreprises des parcs industriels de la région (selon l'ACFPC) étant donné qu'il y aura plus de 20 produits entreposés dont beaucoup d'ammoniac ? Ce n'est pas parce que la centrale sera isolée qu'il n'y a pas de risques pour la population.
- Pourquoi la **zone établie pour les besoins de l'étude d'impact** ne place-t-elle pas la centrale en plein milieu de la zone ? Quand on regarde l'annexe 1 de l'étude complémentaire, la centrale se trouve dans le tiers inférieur de la zone et non au centre.

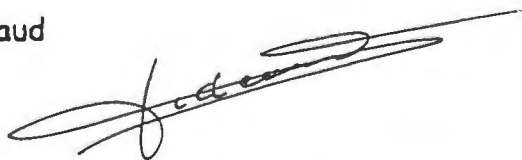
- La centrale sera installée près de la future autoroute 30. En hiver, lorsqu'il y aura inversion de température et que les vapeurs feront glacer le pont enjambant le canal de Beauharnois à cet endroit, devra-t-on fermer cette section de l'autoroute ? Quel impact aura le sel utilisé pour déglacer le tablier du pont sur l'environnement immédiat et sur les habitats du canal ?

Nous espérons que vous pourrez répondre à nos nombreuses interrogations, par l'entremise d'audiences publiques, afin que nous puissions transmettre l'information aux citoyens qui se sentent concernés par le Saint-Laurent et l'environnement de leur région. Des compensations devront être prévues afin d'amenuiser l'effet des gaz à effet de serres dans la grande région de Montréal. Nous vous suggérons d'exiger du promoteur la plantation de végétaux indigènes à la région, pour un équivalent de la production des gaz à effet de serre, afin de compenser la population de la région et ainsi diminuer les inconvénients sur la qualité de vie des citoyens.

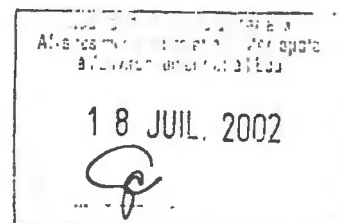
Permettez-moi également de vous dire que nous sommes très déçus de la façon dont Hydro-Québec traite les résidents d'ici comme d'ailleurs. Les Québécois sont des gens intelligents, ce qui signifie que si on leur donne des réponses à leurs questions, ils sont capables de juger de l'importance d'un projet pour le milieu, ce qui n'est pas le cas présentement. Lors de la soirée d'information du 18 juin dernier à Beauharnois, secteur Melocheville, les représentants d'Hydro-Québec n'ont pas répondu directement aux questions des citoyens à plusieurs occasions et ont plutôt mis l'accent sur les retombées économiques du projet. Il y a beaucoup plus que l'économie dans un projet, il y a la santé et la qualité de vie que les gens veulent conserver pour continuer à aimer le Québec et leur région.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Francis Videaud  
Président



CC : Monsieur Serge Deslières, député de Salaberry-Soulanges



Le 12 juillet 2002

**Monsieur André Boisclair**  
Cabinet du Ministre d'État aux Affaires municipales  
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et leader du gouvernement  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30e Étage  
675, boulevard René Lévesque Est  
Québec, (Québec)  
G1R 5V7

**Objet: Demande d'audience**

Monsieur,

Je désire par la présente vous faire part de ma demande afin qu'une audience publique ait lieu en rapport au projet de la centrale à cycle combiné du Suroît.

La principale raison de ma demande est mon inquiétude face à l'environnement. Étant résident de Beauharnois depuis plus de 30 années et plus précisément dans la zone visée par les vents dominants. Je crois important que les audiences aient lieu afin que nous soyons en mesure de faire valoir nos droits.

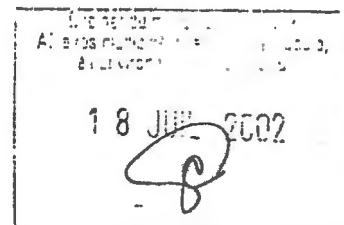
Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Monsieur Michel Montpetit

Beauharnois, (Québec)

Le lundi, 15 juillet 2002

M. André Boisclair,  
Ministre d'État aux Affaires municipales  
et à la Métropole, à l'Environnement et à  
l'Eau et leader du gouvernement  
675, boul. René-Lévesque Est,  
30e étage, Québec, G1R 5V7



Sujet : Demande d'audiences publiques du BAPE sur le projet de *Centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnoi*.

Monsieur le Ministre,

Le Parti Vert du Québec est depuis novembre 2001 un parti politique officiel au Québec. Le but des membres du parti est de représenter au niveau politique les différents groupes militant pour que le Québec devienne une réelle société de développement durable.

C'est pourquoi nous demandons que des audiences publiques soient organisées sur le projet de *Centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois*.

Les bouleversements climatiques sont de loin le problème anthropique le plus critique auquel l'humanité n'a jamais fait face. Nous pensons donc qu'il est urgent de réagir afin de minimiser les impacts sur la biosphère dont la société québécoise fait partie. Votre gouvernement se vante d'appartenir à la province émettant le moins de gaz à effet de serre au Canada. Il faut quant même rappeler que le choix d'utiliser l'hydroélectricité n'avait rien d'un choix environnemental mais plutôt purement économique. À l'époque, les gouvernements ne connaissaient pas le phénomène ou ne le prenaient pas au sérieux. Le message disant que de 1990 à 1998, les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont augmenté que de 2,3% est un leurre. En fait entre 1990 et 1992, les émissions ont baissé de 5,3%. Ensuite, de 1992 à 1998, le Québec a augmenté ses émissions de 8%, soit 1,3% par année. Si la tendance se maintenait, en 2012, le Québec aura augmenté ses émissions de gaz à effet de serre de 22,4% par rapport à 1990, soit 28,4% au-dessus des exigences de l'accord de Kyoto. Il est donc primordial que le gouvernement change sa politique énergétique et agisse concrètement afin de rencontrer l'accord de Kyoto.

Le virage que veut faire le gouvernement vers le gaz naturel est encore une fois purement économique puisque Gaz Métropolitain est propriété d'Hydro-Québec. Il est inacceptable qu'un gouvernement qui dit appuyer l'accord de Kyoto (qui n'est qu'un pas symbolique vers un règlement mondial du problème climatique) et qui possède un

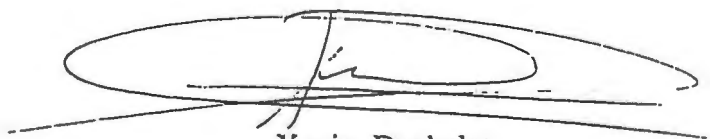


énorme potentiel éolien, se borne à la filière conservatrice et passéiste de l'énergie thermique fossile. La réalisation de ce projet augmenterait à elle seule les émissions de GES du Québec de 3%. Le fait est que ce projet constitue l'amorce d'un virage inadmissible qui poussera le Québec et peut-être même le Canada à renier ses engagements environnementaux comme l'ont fait les États-Unis, notre quasi-unique partenaire économique.

De plus, la faible efficacité de conversion de l'énergie thermique en électricité (environ 58%) rendrait même plus logique la conversion des systèmes de chauffage résidentiel électrique par des systèmes fonctionnant au gaz.

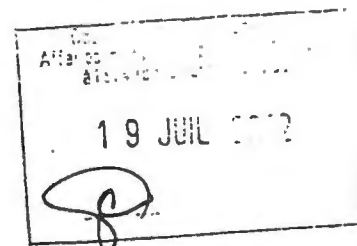
Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est essentiel qu'il y ait des audiences publiques afin que les vrais enjeux économiques et les véritables impacts environnementaux y soient discutés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Xavier Daxhelet  
Conseiller en énergie  
Parti vert du Québec  
14556, Jovette-Bernier  
H1A 5P2, Montréal

St-Louis de Gonzague,  
Le 15 juillet 2002.



M. André Boisclair,  
Ministre d'État aux Affaires municipales et  
à la Métropole, à l'environnement et à l'eau,  
675, Boul. René-Lévesque Est,  
30<sup>e</sup> Étage,  
Québec, Qué.  
G1R 5V7

Objet : Projet Centrale à cycle combiné du Suroît  
par Hydro Québec à Beauharnois.

Monsieur Boisclair,

Requérant Le syndicat UPA St-Louis-de-Gonzague est le syndicat qui représente les producteurs agricoles dans le secteur du projet et participe au comité UPA/MRC/Hydro Québec, concernant les travaux d'aménagement des terrains des bassins du canal de Beauharnois, de leurs remises en culture et de la location des parcelles aux producteurs riverains des bassins. Soulignons que le canal de Beauharnois est le résultat d'un ouvrage artificiel créé à même les terres agricoles classées les meilleures du Québec.

Demande Le syndicat UPA St-Louis-de-Gonzague demande une audience publique afin de faire valoir ses opinions concernant le projet soumis. Bien entendu, si Hydro Québec souscrivait à nos remarques et s'engageait avant la tenue d'audience publique, celle-ci ne serait plus requise de notre part.

Motifs 1) Hydro Québec envisage utiliser encore plus de terrains avec la deuxième version du projet qu'avec la première, soustrayant plus de terrain cultivé, seulement, semble-t-il pour étendre la terre de déblais au lieu d'en disposer par don ou par vente. Il nous semble qu'au pis-aller, un espace entre la voie ferrée et le tracé de l'autoroute 30 pourrait recevoir cette terre pour éviter de prendre plus de terrain.

2) Hydro Québec devrait aménager, préparer et semer du foin avant d'offrir pour location les lieux (actuellement en phragmite et broussailles) servant d'emprise à la conduite de gaz naturel entre la conduite de TCP et le futur site projeté.

3) Il n'y a aucune donnée concernant les impacts technologiques sur les cultures et végétation avoisinant le site.

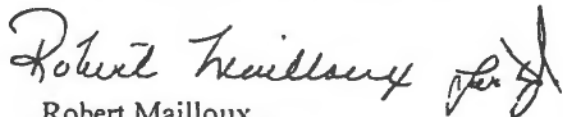
4) Le protocole d'entente évacue les retombées économiques à valeur environnementale et agricole. En particulier des travaux de drainage des sols loués aux producteurs agricoles auraient dû être envisagés et en coordination avec le MTQ près de l'emprise 30.

5) Il y aurait possibilité de réduire les inconvénients (bien qu'ils semblent mineurs dans le projet) de réduire les coûts aussi, si au lieu de construire une route temporaire du poste Léry vers le canal de Beauharnois, on se servait de la route actuelle desservant le poste Léry. Cette route (perpendiculaire à la route temporaire proposée) rejoint la route permanente proposée au coin Nord du bassin SB-10 et sera probablement une voie de service à l'échangeur des futures route 236 et autoroute 30. De plus, une route longeant le canal de Beauharnois sert à Hydro Québec et le tronçon du pont St-Louis à Beauharnois n'est pas aménagé en piste cyclable.

6) Un endroit devrait être réservé près du site, en vue d'une usine de biométhanisation, qui pourrait traiter des déchets organiques agricoles et autres et se servir du méthane comme source d'énergie à la centrale et les digestats comme engrais.

Pour tous ces motifs, le Syndicat de base de l'UPA St-Louis-de-Gonzague fait une demande d'audience publique concernant le projet ci-haut mentionné.

SYNDICAT DE BASE DE L'UPA  
ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

  
Robert Mailloux,  
président

RM/dlj

UPA ,  
SYNDICAT DE BASE  
ST-LOUIS-DE-GONZAGUE  
266 Route 236,  
St-Louis-de-Gonzague, Qué.  
J0S 1T0



**UQCN**

18 JUIL 2002

*-Penser globalement, agir localement.-*

Québec, le 16 juillet 2002

M. André Boisclair,  
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Par la présente, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) vous demande la tenue d'une audience publique relativement au **projet de construction à Beauharnois, par Hydro-Québec, d'une centrale thermique fonctionnant au gaz naturel (Centrale à cycle combiné du Suroît)**.

Nous sommes d'avis que ce projet, s'il est réalisé, aurait des impacts inacceptables sur l'environnement, au Québec et ailleurs. Selon nous, l'ensemble de ces impacts (notamment en termes de précipitations acides et de changement climatique) n'a pas été adéquatement évalué dans l'étude d'impact déposée par Hydro-Québec. Nous croyons que ces problématiques, notamment dans un contexte international difficile, doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

L'UQCN est un organisme national représentant 8000 membres et sympathisants et quatre-vingt organismes affiliés dans presque toutes les régions du Québec. Il va de soi que nous comptons présenter une argumentation plus détaillée lors de l'audience demandée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, mes salutations distinguées.

Richard Gendron, vice-président  
UQCN

---

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

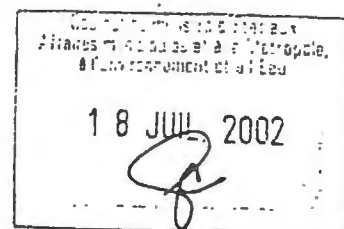
1055, ave. de Salaberry, bureau 300, Québec (Québec) G1R 2V7 Tél.: (418) 643-2104 Fax: (418) 643-0991

Internet: <http://uqcn.qc.ca> Courrier électronique: [courrier@uqcn.qc.ca](mailto:courrier@uqcn.qc.ca)



**des consommateurs**

1215, rue de la Visitation T 514 · 521-6820  
Bureau 103 F 514 · 521-0736  
Montréal, (Québec) 1- 888 · 521-6820  
Canada H2L 3B5 union@consommateur.qc.ca



Montréal, le 16 juillet 2002

**Les Membres**

- L'ACEF Abitibi-Témiscamingue
- L'ACEF du Nord de Montréal
- L'ACEF de L'Estrie
- L'ACEF de Granby
- L'ACEF du Grand-Portage
- L'ACEF de L'Île Jésus
- L'ACEF de Lanaudière
- L'ACEF Rive-Sud de Québec
- Regroupement des consommateurs d'assurance
- Membres individuels

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux Affaires municipales et à  
La Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
675 boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Qué.) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique sur le projet de centrale  
thermique *Le Suroît* à Beauharnois**

Monsieur le Ministre,

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact et des différents documents afférents au dossier, l'Union des consommateurs vous demande aujourd'hui formellement, par la présente, d'autoriser une audience publique sur le projet de construction de la centrale à cycle combiné *Le Suroît* par Hydro-Québec à Beauharnois.

Plusieurs éléments motivent notre demande, les plus importants portant sur la justification et la rentabilité réelle d'un tel projet, le choix de la filière de production eu égard à d'autres sources d'approvisionnement potentielles de même que sur les impacts appréhendés tant économiques que sociaux et environnementaux. Il va sans dire qu'une telle centrale constitue un changement drastique au niveau des filières d'approvisionnement en électricité habituellement privilégiées au Québec et que cela constitue, en soi, une préoccupation majeure et un motif d'examen public du point de vue des consommateurs québécois.

/...2

Justification et rentabilité du projet

L'étude d'impact de même que les réponses d'Hydro-Québec en matière de justification du projet et des approvisionnements de «ses marchés» demeurent fort nébuleuses. Afin de justifier ce projet de centrale, Hydro-Québec Production stipule :

- qu'elle s'est fixée des objectifs de rentabilité et de création de valeur pour l'actionnaire (Plan stratégique 2002-2006 et travaux de la commission parlementaire);
- que c'est pour répondre à ces objectifs qu'elle entend profiter de la croissance des marchés accessibles et rentables au Québec et dans tout le nord-est du continent et «poursuivre ainsi le développement de sa capacité de production» tout en continuant de privilégier le potentiel hydroélectrique du Québec.

Contrairement au processus de planification précédant l'adoption de la loi 116 et selon lequel chacun des projets devait être justifié en fonction d'une demande québécoise, le projet Le Suroît est proposé «afin de profiter pleinement des occasions d'affaires rentables sur les marchés de gros au Québec et en périphérie» (Étude d'impact sur l'environnement, p. 2-1). Ce projet pourrait donc être partiellement, voire entièrement dédié à l'exportation. Il pourrait aussi être utilisé afin de permettre aux réservoirs de refaire le «plein d'eau» après des années de ventes discrétionnaires importantes.

Bref, l'étude d'impact ne permet pas de répondre clairement à des questions fondamentales pour les consommateurs que nous représentons telle que la justification première du projet, la rentabilité économique attendue et le marché visé, qui demeure, à toutes fins pratiques, inconnu.

### Choix de filière

L'Union des consommateurs se questionne sur le choix de cette filière de production qui est susceptible d'ouvrir la voie à de nombreux autres projets de même nature. En effet, 16 des 19 projets soumis en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution sont de nature thermique et un terrain a été vendu récemment dans le parc industriel de Granby aussi pour la construction d'une telle centrale.

De plus, à notre avis, rien dans l'étude d'impact ne nous permet de conclure que Hydro-Québec a effectivement travaillé selon une logique de planification intégrée des ressources pour évaluer le projet et ses variantes. Nous questionnons donc également la rentabilité sociale d'un tel projet dans un contexte où le Québec et vous-même, Monsieur le ministre, vous positionnez en leader pour la ratification de l'Accord de Kyoto.

Il s'agit d'une question fondamentale, incontournable dans le contexte actuel et il est essentiel que le BAPE puisse étudier cette problématique publiquement et en toute transparence. Un tel projet constitue un virage majeur dans le paysage énergétique québécois et votre gouvernement ne peut faire l'économie d'un examen public en bonne et due forme sur cette question.

### Les impacts

Les impacts appréhendés, tant par leur nature, leurs effets (sur la santé, sur la qualité de l'air, sur la faune aquatique,...), les risques associés (accidents,...) que par leur étendue géographique (locale, régionale, voire nationale par la dispersion du panache des émissions atmosphériques) justifient aussi, à notre avis, que ce projet soit débattu publiquement dans le cadre d'une audience.

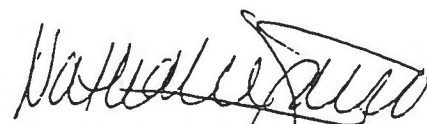
De plus, compte tenu de l'ensemble des projets de production d'électricité qui sont annoncés depuis quelques mois ou déjà en construction, qu'il s'agisse des petites centrales hydroélectriques privées ou des projets de plus grande envergure tels que Toulmoustuc, Eastmain, EM-1/Rupert, il convient aussi de situer la centrale Le Suroît dans ce contexte de développement énergétique global qui s'ajoute aux projets faisant partie des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, et de s'assurer que ces choix servent bien les intérêts des consommateurs québécois.

Ces questions sont d'autant plus importantes qu'Hydro-Québec a grandement négligé au cours des dernières années, et continue de négliger, les filières de l'efficacité énergétique, de l'énergie éolienne et des autres sources renouvelables.

L'Union des consommateurs, la nouvelle entité résultant de la fusion d'Action Réseau Consommateur et de la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale, regroupe huit ACEF ainsi que des membres individuels. Sa mission est d'informer, d'éduquer et de représenter les intérêts et défendre les droits des consommateurs, notamment ceux à faible et modeste revenu. Les questions énergétiques en général et celle de l'électricité en particulier constituent un enjeu important pour les consommateurs et c'est pourquoi l'Union des consommateurs participe, entre autres, aux commissions parlementaires étudiant les Plans stratégiques d'Hydro-Québec. Elle est également présente devant la Régie de l'énergie depuis la création de cet organisme.

En terminant, nous espérons, Monsieur le ministre, que vous donnerez suite à notre démarche et autoriserez des audiences publiques sur le projet Le Suroît et permettrez ainsi aux Québécois d'en questionner la justification, la pertinence et les coûts dans un contexte de développement énergétique que tous espèrent durable.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Nathalie St-Pierre  
Directrice générale





Centre québécois du droit de l'environnement  
Quebec Environmental Law Centre

Montréal, le 17 juillet 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux affaires municipales  
et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
Édifice Marie-Guyard, 30<sup>e</sup> étage  
675, René-Lévesque Est  
Québec, Québec  
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de Centrale  
à cycle combiné du Suroît

---

Monsieur le ministre,

Hydro-Québec vous demande d'approuver la construction d'une centrale thermique à cycles combinés au gaz naturel de 800 MW. Cette centrale si elle est construite se situera à Beauharnois.

Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) est très préoccupé par ce projet et vous demande **la tenue d'une audience publique**, par le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le CQDE est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir :

1. le développement et l'utilisation d'outils juridiques pour la protection de l'environnement et le développement durable;
2. la participation publique au processus décisionnel;
3. l'accès du citoyen à la justice en matière d'environnement.

Le projet Suroît aura des impacts environnementaux importants tant au niveau local qu'au niveau national.

Il se situe dans le corridor Toronto-Windsor-Montréal déjà très affecté par la pollution. La santé des citoyens habitant ce secteur est donc mise en cause. Ce couloir est déjà sujet de manière répétée à des avis de « smog ». L'installation d'une centrale thermique dans ce couloir risque de multiplier ces alertes.

Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel de considérer les impacts cumulatifs qu'aura ce projet sur l'environnement et l'air québécois. Le tout en prenant en considération que les impacts importants qu'aura le projet du Suroît sur le Québec seront subis par les Québécois afin qu'Hydro-Québec puisse exporter, ce projet n'ayant pas pour but de desservir la charge locale. Or le coût total du produit « exporté », tous coûts confondus (social, environnemental et économique incluant pertes et transport) nous oblige à nous questionner sérieusement sur la justification du projet. Et la balance des inconvénients qui seront subis par les Québécois.

Il est essentiel que dans le cadre de l'étude du projet du Suroît des alternatives qui s'intègrent à la politique énergétique du Québec soient étudiées. Nous devons donc rechercher et donner la priorité, en matière de production électrique, à des projets qui *favorise le mieux la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable.*

Or le projet Suroît, auquel Hydro-Québec ne propose aucune alternative, ne saurait favoriser le développement durable. Au mieux l'efficacité de la centrale proposée par rapport à sa consommation de gaz sera de 58%, alors que le gaz s'il est utilisé directement pour la chauffe peut avec les nouveaux équipements atteindre une efficacité à la consommation de 80 à 90%, il nous apparaît donc absolument contre-productif au niveau social et environnemental de brûler du gaz pour produire de l'électricité.

Nous devons collectivement nous réorienter en matière de production énergétique pour explorer et utiliser les filières propres. À ce titre nous vous suggérons de prendre une position ferme en matière de production de « Négawatts », d'énergie éolienne et d'énergie solaire. Les impacts négatifs tant environnementaux que sociaux d'un projet comme celui du Suroît sont majeurs et doivent être comparés à ces alternatives plus durables. Finalement le coût élevé de la production soit de \$0.06 kWh sera affecté par les fluctuations du prix du gaz et les coûts de transports (tarifs timbre-poste et perte) et sera donc difficilement rentable économiquement.

Un projet de l'importance du Suroît avec les conséquences environnementales, sociales et économiques qui en découle ne peut et ne doit être étudié en vase clos. Il est dans l'intérêt des Québécois que ce projet et les alternatives possibles soient étudiés dans le cadre d'une audience publique, car c'est le public qui si le projet se concrétise en subira les conséquences.

Pour ces motifs, le CQDE estime qu'il est essentiel que le BAPE tienne une audience publique sur ce projet.

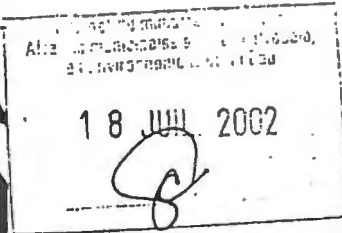
En vous priant respectueusement de prêter une oreille favorable à notre demande, veuillez agréer Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Me Hélène Sicard, Présidente

c.c. Membres du Conseil



CRE Montérégie



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA Montérégie

283, BOUL. LAURIER, BUREAU 204, SAINT-BASILE-LE-GRAND (QUÉBEC) J3N 1M2

Saint-Basile-Le-Grand le 17 juillet 2002

Monsieur André Boisclair,  
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,  
à l'Environnement et à l'Eau,  
675, boul. René-Lévesque Est, 30 étage,  
Québec,  
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) vous demande de procéder à une audience publique sur le projet de construction d'une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel à Beauharnois.

Le CRE Montérégie a pour mission, sur le plan régional, de favoriser la protection de l'environnement et de soutenir le développement durable en Montérégie par la concertation, l'éducation et l'action.

Notre organisme pense que vous devriez saisir l'occasion de la demande de l'Hydro-Québec de construire une centrale thermique à cycle combiné au gaz pour convoquer une audience publique sur cette question et demander à l'Hydro-Québec de présenter l'ensemble des scénarios possibles pour répondre à la demande croissante d'électricité afin de répondre aux besoins du Québec.

À cette occasion, il faudrait demander à l'Hydro-Québec de présenter les diverses options possibles pour faire face à la demande de la population à la lumière des divers chantiers et projets en cours autorisés par votre gouvernement ou la Régie de l'énergie.

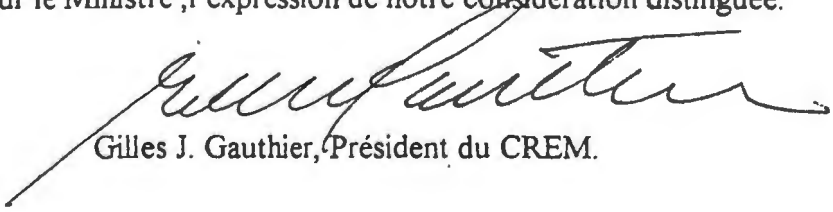
De plus, il faudrait que tous les scénarios indiquent comment ils s'inscrivent dans les orientations et les engagements gouvernementaux en matière de développement durable.

Nous appuyons fortement l'argument du RNCREQ dans sa demande d'audience à l'effet que le meilleur comportement en terme de développement durable consiste d'abord à économiser l'énergie sous toutes ses formes.

Considérant que l'ensemble des Québécois et Québécoises sont les actionnaires de l'Hydro-Québec par l'intermédiaire du Gouvernement du Québec, ils et elles sont en droit d'obtenir toutes les informations pertinentes afin de faire connaître leur avis sur cette question importante qui touche leur avenir et qui est susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la santé de toute la population du Québec.

En conséquence, le CREM vous demande de décréter une audience publique dirigée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

  
Gilles J. Gauthier, Président du CREM.



TÉLÉPHONE  
(450) 441-3371

TELÉCOPIEUR  
(450) 441-3307

E-MAIL  
crem@videotron.net

SITE WEB  
www.crem.qc.ca

19 juillet 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre de l'environnement

Je voudrais vous demander de tenir des audiences publiques par le BAPE concernant le projet de centrale thermique dans la région de Beauharnois.

Considérant que la population du Québec se trouve en majeure partie dans la grande région montréalaise et ses banlieues.

Considérant le fait que la centrale hydraulique de Beauharnois soit complètement dédiée au marché américain et ne nous sert qu'en cas de panne majeure du réseau.

Considérant qu'aucun besoin pour la population du Québec ne justifie d'ajouter une centrale thermique alimentée par un combustible qui rejetterait dans l'atmosphère poussières et substances chimiques.

Considérant que la centrale thermique de Varennes déversait dans l'atmosphère des tonnes de poussières.

Considérant que les vents axe ouest, sud-ouest sont prédominants et que la grande région montréalaise pourrait se trouver affectée par les poussières et substances chimiques répandues dans l'atmosphère et dont nous ignorons encore l'impact sur la santé.

Considérant que le combustible garder en réserve pourrait éventuellement causer une catastrophe.

Considérant que la population québécoise, somme toute, ne bénéficiera pas de ce projet autrement qu'un d'un point de vue économique.

Ce sont des considérations d'une importance telle pour la santé de la population que je sollicite de votre part la tenue d'audiences publiques dans ce dossier.

Merci de votre attention



Marie-Paule Hallé

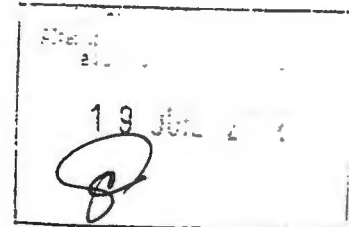
Mercier

cc : Madame Rita Dionne Marsolais, ministre déléguée à l'énergie  
M François Gendron, ministre des ressources naturelles

par courriel et télécopieur: (418) 643-4143

Montréal, le 19 juillet 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre de l'État à l'Environnement et à l'Eau  
Édifice Marie-Guyart (30e étage)  
675 boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



**Objet: Projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec**

Monsieur le Ministre,

Par la présente le Mouvement Au Courant demande la tenue d'une audience par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet Suroît.

Le Mouvement Au Courant est un groupe de bénévoles, formé en 1989, avec deux grands buts; premièrement de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et deuxièmement de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

L'intérêt de Mouvement Au Courant dans ce projet s'aligne avec ses interventions antérieures dans le domaine de l'énergie.

Pour une société d'état qui prétend souscrire au « développement durable » et qui vante sur tous les tribunes les bénéfices de l'hydroélectricité par rapport à la production thermique d'électricité, l'annonce du projet Suroît en octobre 2001 nous a surpris et déçus. Le discours d'Hydro-Québec depuis n'a apporté aucune justification crédible pour se lancer dans la production thermique.

Donc, nous croyons nécessaire de souligner avec emphase que la société d'État veut prendre un virage historique en proposant, au moment où les changements climatiques constituent une préoccupation majeure et universelle, un premier projet de production thermique d'électricité de base.

Il faut rappeler qu'en vertu de la loi qui a instauré la Régie de l'énergie en 1996, Hydro-Québec aurait été obligée de justifier toute nouvelle production d'électricité dans le cadre d'un « plan de ressources » et ensuite obligée d'obtenir une autorisation des investissements requis, projet par projet. Un tel plan de ressources aurait, entre autres, fourni le classement des projets d'offre et de demande en fonction de leur rentabilité et de leurs impacts environnementaux. Toutefois, Hydro-Québec, étant contre cette exigence, a finalement convaincu le gouvernement de soustraire la production d'électricité de la juridiction de la Régie par l'infamante loi 116, adoptée en juin 2000.

La production d'électricité relève maintenant d'une division distincte d'Hydro-Québec et il n'est plus question d'un « plan de ressources ». Auparavant la production était liée aux besoins du Québec, mais la nouvelle division «Hydro-Québec Production » n'a plus cette contrainte.

Elle décide de réaliser des projets en fonction des opportunités de vente à profit qu'elle entrevoit dans « ses marchés » internes et externes.

Étant donné l'impossibilité pour la population québécoise de faire évaluer ce projet de manière impartiale et rigoureuse par la Régie de l'énergie, une commission du BAPE doit prendre la relève. Bien qu'elles soient inadéquates puisque elles examinent des projets individuellement, les audiences du BAPE constituent maintenant la seule tribune publique devant laquelle les implications et les impacts divers de la production d'électricité peuvent être examinés et débattus.

Dans ce contexte, nous estimons que la justification du projet, qui, à lui seul, augmenterait les émissions de bioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) du Québec de presque 3% , constitue le principal sujet à traiter lors des audiences.

Dans le cadre de l'exercice de justification, Hydro-Québec devrait d'abord démontrer que l'investissement de fonds publics dans le projet serait rentable, ce qui est loin d'être évident pour les exportations à cause des frais et pertes de transport. En effet, ce projet serait en concurrence avec des projets identiques, construits à proximité des centres de consommation dans les marchés d'exportation. Si Hydro-Québec s'intéresse à vendre de l'électricité thermique dans le nord-est des États Unies, pourquoi donc ne pas bâtir une centrale là où se trouvent les marchés? Pourquoi le Québec devrait-il supporter la pollution afférente, notamment une augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre, pour alimenter les consommateurs américains, qui ne semblent faire aucun effort pour réduire leur consommation?

Par ailleurs, Hydro-Québec a omis, dans son étude d'impact, de mentionner un bénéfice potentiel du projet, soit la sécurisation de l'alimentation de Montréal, comme solution de rechange à la ligne Saint-Césaire – Hertel. Mais même cet avantage n'existe plus suite au décret du 26 juin 2002 autorisant la ligne. Le gouvernement aurait dû, en toute logique, reporter cette décision afin de tenir compte de l'éventuelle centrale du Suroît et des projets thermiques proposés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Hydro-Québec prétend qu'elle doit avoir recours à l'électricité thermique à cause des délais excessifs dans les processus d'approbation des projets hydroélectriques. Cependant, Hydro-Québec Production n'a pas soumis le projet du Suroît en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. Nous nous demandons pourquoi. Est-ce un projet dédié uniquement à l'exportation?

En référence à la *Directive* de votre ministère (PR-2), nous demandons pourquoi les sections habituelles, 1.3, *Solutions de rechange au projet* et 1.4, *Aménagements et projets connexes* sont absentes.

En termes d'utilisation rationnelle de l'énergie, la présence à l'audience de représentants en autorité de Gaz Métropolitain sera nécessaire afin d'examiner, d'une part, l'impact sur la disponibilité du gaz naturel pour ce projet et, d'autre part, les implications de l'option de chauffer des maisons directement au gaz naturel plutôt que de produire de l'électricité avec le gaz naturel.

La présence à l'audience de représentants en autorité de TransÉnergie et de Hydro-Québec Distribution sera aussi requise pour répondre aux questions relatives au transport et à la



distribution de l'électricité provenant du projet. Il sera en effet essentiel de savoir quelles sont les responsabilités respectives de chaque division dans la décision de proposer et de réaliser un tel projet.

En terminant, nous vous incitons à prendre les dispositions nécessaires pour que l'audience publique soit conduite de telle façon que la population pourra comprendre clairement les implications du changement de politique énergétique que ce projet représente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

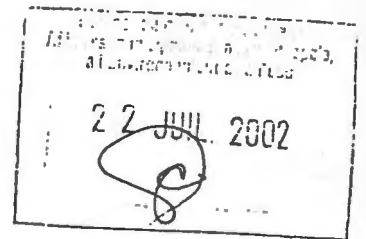
*John Burcombe.*

John Burcombe  
Mouvement Au Courant  
4711, ave Palm  
Montréal (Québec)  
H4C 1Y1

tél. (514) 937-8283  
téléc. (514) 937-7726  
courriel, [aucourant@sympatico.ca](mailto:aucourant@sympatico.ca)

c.c. par courriel:  
M. André Harvey, Président, BAPE





Léry, le 17 juillet 2002.

Ministre d'Etat aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et leader du gouvernement, Monsieur André Boisclair  
Edifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
30e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Par la présente je désire demander la tenue d'une audience publique concernant la Centrale à cycle combiné du Suroit - un projet d'Hydro-Québec Production dans la région de Beauharnois.

En tant que résidente d'un village limitrophe à Beauharnois et ayant de vives inquiétudes sur les impacts environnementaux et sur la santé humaine, je désire m'objecter à un tel projet.

Je me joins donc à l'opinion de Monsieur Claude Boileau, vice-président d'Héritage St-Bernard et de Monsieur David Suzuki, scientifique bien connu, et de plusieurs autres dénonçant les impacts d'un tel projet hydro-électrique utilisant le gaz naturel comme source d'énergie.

Ma santé (et celle de mon mari) est devenue une priorité dans ma vie, ce qui a motivé mon choix de m'éloigner de la ville l'année dernière et de venir vivre à la campagne où la qualité de l'air est meilleure qu'à la ville. Mais avec un tel projet pour combien de temps encore cela sera-t-il vrai ?

Vous remerciant à l'avance de votre attention à la présente, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Sylvie Boulet, M.A.

Léry (Québec)